



# LE TRAVAILLEUR

Le journal de l'Union départementale CGT de Paris



# PARISIEN



mai 2021

n° 1235



## L'AGENDA CGT

### Samedi 12 juin

Appel à manifester pour les libertés et contre les idées d'extrême droite

### Mardi 15 juin

Journée nationale de grève et d'actions pour l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique

Journée d'action et de mobilisation chez les professionnel·les de santé et d'action sociale

### Mardi 22 juin

Manifestation nationale pour un service public de l'énergie

Rassemblement des cheminots

Action pour un service public postal de qualité

Le Travailleur parisien,  
publication mensuelle  
de l'Union départementale  
CGT de Paris  
85, rue Charlot  
75003 Paris  
www.cgtparis.fr  
tél. : 01 44 78 53 31  
fax. : 01 48 87 89 97  
tp@cgtparis.fr

**Directeur de la publication**  
Benoît Martin

**Responsable de la rédaction**  
Emmanuel Cottin

#### Comité de rédaction

Francis Ambrois  
Alain Bernier  
Emmanuel Cottin  
Karl Ghazi  
Stéphane Paturey  
Rémi Picaud  
Kahina Seghir

#### Photos

Pierrick Villette  
CGT

#### Mise en page

Frédéric Lebissonais  
Jacqueline Colombo

Prix de la publication: 1 €

Imprimé par nos soins  
N° CPPAP 0121S0637

ISSN : 0290 - 8727

#### Changement de destinataire ou d'adresse

Toute demande de changement  
d'adresse devra être faite au  
*Travailleur parisien* (administration)  
en précisant la nouvelle et  
l'ancienne adresse.



## SOMMAIRE

ÉDITO .....	3
ACTUALITÉ REVENDICATIVE	
1 <sup>er</sup> Mai ANARCHISTES, LIBERTAIRES, ANTIFAS...	
ATTENTION AUX AMALGAMES .....	4
Éducation nationale AESH : C'EST L'HUMAIN QU'ON MÉPRISE .....	5
Urgence écologique POUR UN PROGRÈS À LA FOIS SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL .....	6
Hôpital public BICHAT ET BEAUJON DOIVENT ÊTRE MAINTENUS ET RÉNOVÉS .....	7
EDF HERCULE PREND UN PSEUDO .....	8
Logement APRÈS LE CONFINEMENT, L'EXPULSION ? .....	9
INTERNATIONAL	
Birmanie MOURIR POUR LA DÉMOCRATIE .....	10

# édito

---

---

## RECONSTRUIRE LE RAPPORT DES FORCES

Les résultats des élections TPE 2021 montrent une première place confortée pour la CGT et une abstention extrêmement importante. La participation était déjà faible lors des précédentes élections mais, avec un taux de 5,44 %, elle atteint des proportions inquiétantes pour l'avenir de ce scrutin. De futurs gouvernements pourraient être tentés de supprimer le dernier scrutin de cette dimension, après avoir supprimé les prud'homales et les élections aux caisses de la Sécurité sociale.

La pandémie a certes pesé lourd et nous a empêchés de mener une véritable campagne auprès des salariés, dans un moment où l'abstention croît dans toutes les élections. C'est cependant l'absence presque totale de publicité autour de cette élection qui a pesé, sans compter les obstacles mis devant celles et ceux qui voulaient voter. Les pouvoirs publics semblent tout faire pour que ce scrutin passe inaperçu et pour le rendre compliqué, afin de mieux le remettre en cause demain.

Il apparaît comme un sondage à très grande échelle. Et, comme toujours lorsque les salariés ont le choix, la CGT est arrivée très largement en tête, avec 26,31 % des suffrages, loin devant la CFDT, deuxième avec dix points de moins. Si cette dernière conserve un avantage dans la mesure générale de la représentativité, cela tient à sa meilleure implantation dans le secteur privé : cette organisation est présente dans plus d'entreprises que la CGT, elle a donc davantage d'électeurs potentiels.

Cette question de l'implantation est vitale pour notre organisation. Dans un contexte de profonde mutation, c'est elle qui nous permet d'être au plus près des salariés, de construire le rapport de forces, de gagner de nouveaux syndiqués et de modeler nos actions sur les réalités de l'organisation du travail.

Si nous gagnons cette bataille-là, notre organisation pourra redevenir la première organisation syndicale représentative en France et remettre notre syndicalisme de lutte à la hauteur d'une confrontation capital/travail de plus en plus violente. Si nous la perdons, le syndicalisme de lutte sera en danger de mort. Des groupes restreints de militants déterminés ne remplaceront pas la force d'un syndicalisme de masse.

Cette bataille nécessite un travail extrêmement sérieux sur nos implantations, dans le fil de ce que nous avons déjà commencé, en calant nos actions de parrainage sur les calendriers électoraux des entreprises.

Mais, au-delà du volontarisme militant, nous devons interroger l'adéquation de nos modes de structuration, d'action et nos fonctionnements démocratiques, pour que la CGT soit l'option évidente pour les travailleur·ses d'aujourd'hui qui veulent construire un rapport de force sur leur lieu de travail. C'est comme cela que nous surmonterons une longue période de reflux syndical qui touche toute la planète.

Le résultat de ces élections le montre, mais aussi les nombreuses batailles en cours dans les entreprises, les occupations des théâtres, le gouvernement contrecarré sur le projet Hercule, la confiance dans la CGT qui remonte dans les sondages : l'attente est grande dans un monde du travail prêt à en découdre.

Sachons-donc nous montrer à la hauteur de la tâche ardue qui nous attend : nous le devons à nos convictions, à la CGT, et à tous les travailleurs et toutes les travailleuses.

**Karl Ghazi, UD de Paris**

1<sup>er</sup> Mai

# ANARCHISTES, LIBERTAIRES, ANTIFAS... ATTENTION AUX AMALGAMES

**Ce 1<sup>er</sup> mai 2021, la violente attaque qu'a essuyée le cortège de la CGT a été le fait d'individus et de groupes très divers, qui se sont soudain retrouvés unis au sein d'une même haine du syndicalisme, et de la CGT en particulier. Mais attention cependant à ne pas se tromper d'ennemi.**

Si l'extrême droite était bien présente dans les attaques du 1<sup>er</sup> mai, et sans doute pour partie à la manœuvre, d'autres mouvances politiques se sont aussi retrouvées aux côtés des agresseurs, dans un opportunisme lâche, voyant dans les violences subies par la CGT l'occasion rêvée de mettre en pratique l'antisindicalisme de gauche qu'ils théorisent le reste de l'année dans leurs textes. Loin de l'extrême droite dans la théorie, ces mouvances-là s'ancrent en effet à l'extrême gauche et à l'ultragauche de l'échiquier politique, notamment au sein de ce qu'on appelle les « autonomes ». Qualifier ces gens-là d'« anarchistes », de « libertaires » ou d'« antifas », comme on le voit souvent dans les médias, est un raccourci malheureux. Un raccourci qui non seulement conduit à occulter qu'une partie de ces « autonomes » se revendiquent davantage du marxisme que de l'anarchisme, mais qui, et c'est plus grave, pousse à mettre dans le même sac des militants et des traditions politiques aux pratiques radicalement opposées, dont la plupart n'étaient pas du côté des agresseurs ce 1<sup>er</sup> mai 2021.

## DE NOMBREUX ANARCHISTES MILITENT DANS LES SYNDICATS

Aujourd'hui en France, la plupart des militants anarchistes et libertaires sont dans des organisations et des collectifs qui, s'ils peuvent être critiques du syndicalisme et de certaines orientations, n'ont pas pour habitude d'agresser les syndicalistes. Nombreux sont même celles et ceux qui militent dans le mouvement syndical au quotidien, dans les entreprises, les professions et les dynamiques interprofessionnelles.

Des organisations comme l'Union communiste libertaire (UCL) ou la Fédération anarchiste (FA), par exemple, comptent dans leurs rangs de nombreux militants syndicalistes (à la CGT et à Solidaires pour l'essentiel) et leurs adhérents n'étaient pas parmi celles et ceux qui, ce 1<sup>er</sup> mai, ont violemment agressé nos cortèges. L'UCL et des groupes de la FA ont d'ailleurs très vite condamné ces attaques et se sont solidarisés avec nos camarades blessés. Le 2 mai, par exemple, l'UCL a écrit : « Ces attaques contre les militant·es et organisations syndicales sont, comme celles de la police auxquelles nous sommes malheureusement plus habitué·es, des attaques contre notre classe et doivent en conséquence être traitées comme telles. »

De même, des syndicats de la CNT, organisation anarcho-syndicaliste, et le collectif Les communistes libertaires de la CGT ont pris des positions très claires, condamnant les

attaques qui nous ont visés. Toutes ces organisations, plus ou moins importantes en termes d'effectifs, n'ont rien à voir, de près ou de loin, avec des groupuscules comme le Groupe révolutionnaire charlatan, ce groupuscule d'imbéciles, anciens syndicalistes étudiants parisiens, qui a revendiqué sur Twitter avoir pris le ballon de l'UD CGT 78 (avant de rétro-pédaler et d'avouer avoir seulement voulu faire le buzz).

## BEAUCOUP D'ANTIFAS CONDAMNENT L'AGRESSION

Il en va de même dans le mouvement dit « antifa » (pour « antifasciste »). Si des antifas ont participé à des agressions de la CGT ce 1<sup>er</sup> mai – notamment à Lyon, où le Groupe antifasciste de Lyon et environs (GALE) a revendiqué les attaques du cortège syndical –, d'autres les ont fermement condamnées. Ainsi de la Jeune Garde Paris et de la Jeune Garde Lyon, deux jeunes organisations antifascistes qui ont toutes deux exprimé leur solidarité avec les syndicalistes blessés et dont certains des membres sont d'ailleurs syndiqués et militants syndicaux. Le 6 mai, la Jeune Garde Paris a écrit, dans un communiqué publié sur Facebook : « En fin de manifestation, nous avons assisté à des scènes affreuses de manifestant·es s'attaquant à des syndicats, en visant particulièrement celui de la CGT, à plusieurs reprises, et durant de très longues minutes. Nous condamnons toutes formes de violences sur les organisations politiques ou syndicales qui composent le mouvement ouvrier. N'oublions pas que nos nombreux acquis sociaux ont été obtenus grâce à ces syndicats qui, au quotidien, travaillent pour nos conditions de travail. »

Attention donc aux raccourcis. Parmi les militants anarchistes, libertaires et antifas, nombreux sont celles et ceux qui n'ont rien à voir avec les lâches agressions de ce 1<sup>er</sup> mai, nombreux sont celles et ceux qui militent dans le mouvement syndical depuis de longues années et nombreux sont celles et ceux qui, syndicalistes à la CGT et impliqués dans l'ALS, ont essuyé des coups, des jets de liquides acides et des tombereaux d'injures.

**Guillaume Goutte, syndicat SGLCE**

## Éducation nationale

# AESH : C'EST L'HUMAIN QU'ON MÉPRISE

**Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), de la maternelle au BTS, sont 110 000 dans l'Éducation nationale, femmes pour près de 90 %, mais pâtissent d'une formation pauvre, d'une absence de statut, d'un salaire misérable et d'un manque patent de reconnaissance alors que leur présence constitue un suivi minimum pour ces élèves.**



L'accompagnement s'est toujours réalisé dans la précarité. Contrats aidés CUI/CAE puis PEC, CDD AESH, CDI AESH, AESH-T2, AESH-HT2, AESH-CO, AESH-i et AESH-M... difficile d'en retenir les caractéristiques. Autrefois « auxiliaire de vie scolaire », l'AESH œuvre vingt-quatre heures par semaine pour 760 € par mois en moyenne (sans prime REP/REP+, ni prime d'équipement informatique), dans des classes spécialisées ou ordinaires pour favoriser l'autonomie dans les apprentissages, faciliter la participation aux activités collectives et aux relations interindividuelles, le tout dans un cadre sûr et confortable. Il effectue des activités variées : interventions en classe fixées en accord avec l'enseignant ou hors des temps d'enseignement (interclasses, repas...) ; aide aux tâches scolaires (écriture, adaptation au matériel) et à l'exécution de gestes techniques ; participation aux sorties et suivi des projets de scolarisation.

Ces personnels bénéficient d'une formation générale d'adaptation à l'emploi d'une durée de 60 heures, au début de leur contrat ou un à deux mois après la rentrée. Les revers en début d'année ne sont pas rares : durant la mise place, certains débutent sans contrat ni salaire. Il n'est pas rare non plus que les élèves relevant de la MDPH (Maison départementale du handicap) commencent l'année sans aide spécifique.

## DES MISSIONS EN PERTE DE SENS

Ces élèves ont d'ordinaire droit à six à douze heures d'accompagnement dans la semaine, alloués par la MDPH. Mais toutes et tous auraient besoin de davantage de suivi. La réforme généralisant les PIAL (pôle inclusif d'adaptation localisé) à la rentrée 2020, censés donner une meilleure réponse aux besoins des élèves, mutualise les AESH, ce qui signifie que, désormais, ils ou elles partagent leur temps entre plusieurs élèves aux niveaux scolaires

et besoins très différents, et sur des sites parfois éloignés. L'aide apportée à chaque enfant se réduit ainsi à peau de chagrin et les conditions de travail se détériorent, les missions des AESH perdant de plus en plus de leur sens.

De moins en moins attractif, ce métier connaît un déficit de personnels. Les licenciements d'AESH opposés aux contraintes des PIAL sont légion, entraînant de graves conséquences pour les élèves : perte de repères dans la classe et du goût des apprentissages, autonomie forcée, sentiments d'échec et d'isolement, risques de déscolarisation... Dans ces conditions, cette école inclusive est maltraitante.

Soumis à l'alternance de contrats courts et de temps de chômage, ces précaires de l'Éducation nationale sont bien sûr touchés par la réforme de l'assurance-chômage qui devrait entrer en vigueur en juillet : en substance, 1,15 million d'allocataires subiront une allocation journalière diminuée de 17 % en moyenne, et les seuils d'ouverture des droits à indemnisation seront allongés de quatre à six mois.

## DEUX JOURNÉES D'ACTION

Il était prévu en 2019 de sortir ces personnels de la précarité. Or seuls des CDD de trois ans renouvelables une fois leur sont proposés avant de pouvoir prétendre à un CDI, pas forcément à temps plein. Les vagues de réformes n'arrangent rien. Ces personnels, placés de fait en dessous du seuil de pauvreté avec des contrats imposés de vingt-quatre heures en primaire, sont alors contraints de cumuler plusieurs métiers, multipliant le nombre d'employeurs (Coups de pouce et Ateliers Lecture Expression Mathématique de la Ville de Paris par exemple). Et la crise sanitaire n'a pas épargné non plus les AESH : pas de masques FFP2 quand leur fonction les oblige à une proximité avec les élèves ; pallier l'absence de professeurs...

Les journées d'action des 11 février (jubilé de la loi Handicap) et 8 avril pour la reconnaissance du métier, un vrai statut dans la Fonction publique et un salaire digne ont marqué un tournant dans la mobilisation. La création de postes administratifs et d'outils de gestion efficaces sont nécessaires pour qu'enfin, les AESH soient traités dignement, dans un service public de qualité. Il en va du respect de tous les personnels et, au-delà, des élèves et des familles.

**Kahina Seghir, CGT Educ'action**

## Urgence écologique

# POUR UN PROGRÈS À LA FOIS SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

**L'urgence écologique est un constat aujourd'hui largement partagé. Chacun considère en effet que le dérèglement climatique menace notre planète dans son ensemble et la survie de l'homme en particulier. La CGT doit intégrer de manière permanente cette donnée sur tous les axes de son intervention.**



le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets », mis au vote en première lecture à l'Assemblée nationale le 4 mai 2021.

La CGT considère que la transition écologique, qui touche à un grand nombre d'aspects de la vie quotidienne et qui requiert de profondes améliorations (accès au logement, au transport, à l'eau, à l'alimentation, revalorisation du travail dans son contenu et en termes de salaire, etc.), est juste et nécessaire. C'est pourquoi elle propose de développer et d'améliorer tous les services publics sur l'ensemble du territoire. À cette fin, elle réclame que les aides publiques ne soient accordées que si elles sont dirigées vers la transition sociale et écologique, et que les dividendes soient taxés pour les réorienter vers le financement de cette transition. Enfin, la CGT estime que les premiers concernés doivent être directement impliqués et que leur avis doit être nécessairement pris en compte, notamment pour déterminer, avec des moyens financiers suffisants, des orientations en matière de recherche et de développement.

## DROIT SOCIAL À VOCATION ENVIRONNEMENTALE

Dès lors, c'est de l'évolution de l'outil de production, des emplois – en particulier ceux à créer de façon planifiée – et de la formation dont il faut systématiquement débattre, dans les entreprises, avec les instances représentatives du personnel.

Triste constat : les mesures prises jusqu'à présent ne permettent pas à la France de tenir ses engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat. Nous le savons, la Convention citoyenne pour le climat convoquée par le gouvernement a produit 149 propositions, dont moins de la moitié ont été retenues dans le projet de loi

« portant lutte contre

À cet égard, l'article 16 du projet de loi pêche par son insuffisance car les nouvelles attributions du comité social et économique (CSE) envisagées restent limitées. Par ailleurs, dès lors que la suppression des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et la création des CSE ont réduit drastiquement les droits des salariés dans les entreprises, force est d'en déduire qu'une extension des prérogatives des CSE à la question environnementale sans moyens supplémentaires (en termes d'heures de délégation, de formation, de recours à un expert environnemental ou de certification par des tiers habilités des informations environnementales contenues dans la base de données économiques et sociales) est loin d'être satisfaisante. Bien plus, la CGT revendique un droit d'alerte effectif, ce qui suppose notamment une réelle protection de ceux qui l'exercent, jouant ainsi un rôle essentiel en termes de démocratie.

Toutes ces analyses, qui viennent étoffer le concept de « droit social à vocation environnementale » (DSAVE), sont au cœur de nos préoccupations. En conséquence, il nous appartient de mobiliser ce droit comme un instrument de progrès social et environnemental pour l'opposer aux stratégies de *greenwashing* que plusieurs entreprises mènent d'ores et déjà pour tenter de justifier des plans de délocalisation et de licenciements.

## LES INITIATIVES SE MULTIPLIENT

Aujourd'hui, l'urgence nous enjoint de penser la complémentarité entre le social et l'environnemental, voire une réelle convergence entre l'industrie et l'écologie. C'est ce type de projet que la CGT s'attache à construire en échafaudant, dans l'intelligence collective, des alternatives aux plans de destruction d'emplois et d'avenir, comme celle portée en particulier à la raffinerie de Grandpuits.

Ce même souci de convergence rapproche aujourd'hui la CGT d'autres organisations syndicales et environnementales. C'est pourquoi, à l'occasion d'une nouvelle journée d'action, la CGT, membre du collectif « Plus jamais ça », appelait à rejoindre les « marches climat » partout en France le 9 mai.

Enfin, L'UD a organisé, le 4 juin, une demi-journée d'étude sur le droit social à vocation environnementale.

**Christian Galani, UD de Paris**

## Hôpital public

# BICHAT ET BEAUJON DOIVENT ÊTRE MAINTENUS ET RÉNOVÉS

**Le projet funeste de regroupement des hôpitaux Beaujon et Bichat (APHP) dans un hôpital unique à Saint-Ouen (campus universitaire Grand Paris nord), pour un coût de 1,5 milliard d'euros, est porté par le gouvernement et conduit par Martin Hirsch, directeur général de l'AP-HP. Il remet en cause l'offre publique de soins sur un bassin de vie de plus de deux millions d'habitantes (arrondissements nord de Paris, communes de Saint-Ouen, Clichy et limitrophes). Ce serait, à terme, la fermeture des hôpitaux Bichat et Beaujon.**

Ce projet absurde fait reculer l'offre de soins car il représente une baisse de 30 % des capacités d'hospitalisation. Les possibilités d'accès aux consultations médicales publiques et de proximité seraient d'autant plus impactées. Comment le gouvernement et Martin Hirsch peuvent-ils déclarer aux Français-es « mettre tout en œuvre pour lutter efficacement contre la Covid-19 » et, en même temps, envisager la suppression de près de quatre cents lits d'hospitalisation et de plus de mille postes de soignant-es ?

L'offre de soins dans le nord de Paris et la proche banlieue est déjà déficitaire. Les urgences de ces deux établissements, avec cent vingt mille patient-es par an, sont saturées, obligeant à de nombreux transferts. La réalité, c'est qu'il faut moderniser Bichat et Beaujon et augmenter l'offre de soins dans les départements du 75, du 92 et du 93. La CGT exige le maintien et la rénovation de ces deux hôpitaux afin de garantir un hôpital de plein exercice avec tous ses services de proximité et d'excellence, et le maintien de tous les postes pour garantir une offre de soins pour toutes les habitant-es de toutes les communes concernées.

## AUCUNE LEÇON DE LA CRISE SANITAIRE

Le gouvernement Macron et son ministre de la santé Olivier Véran, en validant ce projet avec l'aide de Martin Hirsch, poursuivent irrémédiablement, comme les gouvernements précédents, la casse du secteur de santé publique et l'offre de soins qui en découle. Avant même la pandémie de Covid, nous constatons déjà un manque de lits et de personnel hospitalier. Qui accepterait de troquer deux hôpitaux contre un futur hôpital, à Saint-Ouen, qui comprendrait 400 lits et 1 000 agents de moins ? Qui peut justifier le regroupement de 120 000 urgences sur un seul site ?

Au lendemain du discours présidentiel, la mystification continue : il est annoncé la mise en place de 1 200 lits supplémentaires en Île-de-France. Nous exigeons donc la réouverture de lits dans les locaux d'établissements existants, notamment à l'Hôtel-Dieu à Paris (80 à 100 lits) et à Jean-Verdier en Seine-Saint-Denis.

## LE COMITÉ DE DÉFENSE ORGANISE LA RÉSISTANCE

Le comité de défense des hôpitaux Beaujon et Bichat est une initiative citoyenne créée le 22 mars 2021 par des syndicats, des partis politiques, des associations citoyennes et des personnalités.

Nous sommes déterminé-es à tout mettre en œuvre pour sauver ces hôpitaux et engageons une campagne de signatures pour mobiliser personnels soignants et population, afin de faire reculer le ministère et la direction de l'AP-HP. Nous invitons à renforcer le comité afin que nous puissions ensemble défendre l'offre de soins dans le Nord parisien pour la population de Paris, des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis.



Après un rassemblement similaire Beaujon le 11 février, trois cents personnes se sont réunies le 1<sup>er</sup> avril devant l'hôpital Bichat à l'appel du comité de défense pour exiger le maintien et la rénovation des deux établissements hospitaliers, rassemblant agent-es hospitalier-es, habitant-es et usager-es, syndicalistes CGT et FO, élu-e-s du PCF, de la FI et de Génération.s ainsi que de nombreuses associations. Toutes les prises de parole sont allées dans le sens du maintien et de la rénovation de Bichat et Beaujon. D'autres voix de salarié-es en lutte se sont également exprimées : celles des TUI, dont l'emploi est lourdement menacé, et celles des occupant-es du théâtre de l'Odéon, qui refusent la réforme de l'assurance chômage.

Le comité de défense a tenu une conférence de presse le 7 avril à la Bourse du travail de Paris. Y furent exposés les enjeux des hôpitaux Bichat et Beaujon et les prochaines initiatives. Le 1<sup>er</sup> mai, le comité de défense fut présent à la manifestation parisienne. Le 12 juin, une marche eut lieu entre les deux hôpitaux. Signez et faites signer l'appel du Comité de défense des hôpitaux Bichat et Beaujon.

**Simon Chiaroni, syndicat CGT de Bichat**

EDF

# HERCULE PREND UN PSEUDO

**Pour la première fois depuis plus de deux ans, le gouvernement a transmis début avril un texte aux organisations syndicales sur ses projets pour EDF. Une note de trois pages, complètement inconsistante, et qui n'aborde aucun sujet de fond. Explications.**



Enlisé depuis des mois, le projet Hercule change de nom, mais tout indique que c'est le seul changement : Hercule reste Hercule. Deux scénarios sont à l'étude. Le premier consisterait à « nationaliser » la maison mère EDF (hydraulique, réseau de transport électrique et nucléaire) et à privatiser une filiale « verte » (Enedis, énergies renouvelables et commerce), avec échange des titres actuels du groupe EDF contre de nouveaux titres « EDF vert ». Le deuxième scénario se ferait en deux temps : l'État rachèterait les titres des actionnaires minoritaires pour mettre ensuite en bourse 30 % de la filiale « verte ».

Si la CGT a d'abord accepté les rencontres avec le gouvernement et le PDG d'EDF, elle a vite quitté la séance devant le mépris et les provocations de M. Levy. Notre organisation a notamment été accusée d'être « antidémocratique, passéiste » et de « porter la responsabilité de l'échec des négociations ainsi que la fin inéluctable d'EDF ». Mais cette attitude et le fait de débaptiser le projet sont significatifs de la fragilité des dirigeants devant les luttes menées ces derniers mois par le personnel.

## LE CHANGEMENT DE NOM, UNE SIMPLE DIVERSION

EDF SA ne sera pas nationalisée. Il s'agit d'une recapitalisation. L'État rachète les 17 % des actions minoritaires mais c'est une nationalisation temporaire car il n'est pas prévu de modifier le statut juridique d'EDF SA, ce qui laisse possible une réouverture du capital. À aucun moment n'apparaît la volonté, comme le revendique la CGT, d'une nationalisation pérenne avec un statut juridique d'Épic (établissement public à caractère industriel et économique ».

EDF SA ne restera pas intégrée : une société mère avec deux sociétés autonomes gérant leurs propres intérêts, cela n'a rien d'intégré. C'est bien la séparation des moyens de production en trois sociétés distinctes et, de fait, en concurrence.

À l'instar de certains pays comme l'Italie ou l'Espagne (Enel, Iberdrola), la filière « énergie renouvelable » ne sera pas sous maîtrise publique, Enedis (distribution) aura un statut de société à capital privé (25 % dans un premier temps). Cela ne serait pas sans conséquences sur les tarifs, l'emploi et les investissements. Les concessions les plus rentables pourraient sortir du champ d'Enedis et le fait de s'approprier la maîtrise de l'énergie sur leur territoire réjouirait certains élus. Cela entraînerait de fait une forte hausse du prix du Turpe (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) et provoquerait la fin de la péréquation tarifaire, pourtant essentielle à la solidarité et revendiquée par la CGT car elle garantit une égalité de traitement quel que soit le mode de consommation ou le lieu d'habitation.

## LE PILLAGE DU SERVICE PUBLIC

La Commission européenne ne veut plus entendre parler d'investissement dans les énergies renouvelables et encore moins dans le futur nucléaire. La solution viendra par l'abrogation de la loi NOME (organisation du marché de l'électricité) et de fait de l'Arenh (accès régulé énergie nucléaire historique), qui permet déjà aujourd'hui la spoliation de 25 % de la production nucléaire et qui, grâce à ce projet, s'étendrait à 100 %, soit une dépendance totale au marché concurrentiel, sans plus aucun lien de cohérence avec EDF commerce et les entités du groupe.

Côté hydraulique, la belle couleur « azur » viserait un contrat de quasi-régie, dont pourrait bénéficier la future société « EDF hydro ». Un contrat qui ne pourrait être autorisé que par une société détenue à 100 % par l'État, mais qui n'interdirait pas, ensuite, la mise en concurrence des barrages d'hydroélectricité. Seul le statut de service d'intérêt économique général (Sieg) empêcherait cette situation. Les textes européens permettent et reconnaissent ce statut.

La vaste opération de pillage du service public se poursuit donc au profit de spéculateurs privés, avec pour conséquence une augmentation importante des tarifs et une précarisation énergétique pour plus de douze millions de citoyens. La solution d'avenir réside plus que jamais dans une totale nationalisation du secteur de l'énergie, avec, au sein de la même entreprise, la production, la distribution, et la fourniture d'énergie, sous le contrôle exclusif des représentants des agents et des usagers.

De nombreuses initiatives sont prévues les jours prochains dans les différentes unités, localement et nationalement, pour déboucher sur une grande journée de lutte et de manifestation nationale le 22 juin.

**Catherine Fléchar, UD de Paris**

## Logement

# APRÈS LE CONFINEMENT, L'EXPULSION ?

**Le 27 mars dernier, avec d'autres organisations européennes de vingt et un pays, la CGT appelait à se mobiliser pour le droit au logement, contre les expulsions et le logement cher. Des revendications d'autant plus d'actualité que la crise sanitaire révèle toutes les problématiques du logement : cherté, rareté, sur-occupation, insalubrité, exigüité, isolation défectueuse.**

Au cours de ces dernières années, chaque gouvernement a fait du logement sa priorité, y est allé de sa loi (Molle, Alur, Elan...). Mais, au lieu de se régler, la situation s'est aggravée. Pendant cette même période, la paupérisation s'est accrue en France, frappant encore plus les ménages locataires dans le parc social. L'immobilier et le foncier sont restés, pour certains acteurs économiques, des sources de profit financier.

En France, près de 15 millions de personnes, soit une sur cinq, souffre de la crise du logement (difficultés à se loger, à entretenir son habitat, sur-occupation, insalubrité, etc.) et 2,16 millions sont en attente d'un logement social. On estime aujourd'hui qu'il faudrait construire entre quatre cent et cinq cent mille logements par an pendant cinq ans pour résoudre durablement ce problème.

## GRANDS PROBLÈMES ET PETITES RÉPONSES

La France recense 36,6 millions de logements, dont 8,5 % sont inoccupés. 58 % des ménages sont propriétaires de leur logement, 23 % sont locataires dans le parc privé, et 17 % le sont dans le parc social. La situation diffère en région Île-de-France, qui compte environ 5,2 millions de résidences principales, dont 47 % de propriétaires occupants, 27 % de logement social et 24 % de type privé. À Paris, les résidences principales sont estimées à 1,14 million, avec 33 % de propriétaires occupants, 18 % de logement social et 44 % de type privé (derniers chiffres Insee, qui portent sur l'année 2017). Cette situation du logement à Paris est bien entendu la conséquence de la rareté et de la cherté du foncier. Du coup, de nombreux travailleurs parisiens se logent en banlieue.

La part du revenu consacrée au loyer est bien plus importante en Île-de-France, et particulièrement à Paris, que dans le reste de la France. La non-revalorisation du Smic et de la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires ainsi que la perte de revenu liée au chômage partiel ou total font craindre que de nombreux salariés franciliens ne soient confrontés à des difficultés de logement.

Un rapport a été remis au Premier ministre par un député de la majorité, dont le titre augure du contenu : « Prévenir les expulsions locatives tout en protégeant les propriétaires et anticiper les conséquences de la crise sanitaire ». Bien entendu, la CGT ni aucun syndicat n'ont été consultés. Ce rapport suggère

entre autres de créer des sous-commissions aux CCAPEX, ou de laisser libres d'accès les parties communes aux huissiers de justice afin qu'ils puissent entrer en contact direct avec les personnes menacées d'expulsion. S'il reconnaît tout de même des différences de moyens consacrés à l'aide sociale, notamment au niveau des CCAS et CIAS, il ne s'engage pas à revoir à la hausse les effectifs. Certaines de ses recommandations seront reprises dans des lois.



## MANIFESTATION À PARIS

La ministre du Logement avec la secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté ont commis une circulaire à destination des préfets afin de préparer et organiser la reprise des expulsions au 1<sup>er</sup> juin. Elles y annoncent un abondement de 20 millions d'euros pour le Fonds d'indemnisation des bailleurs, et de 30 millions pour le Fonds de solidarité logement. Il s'agit aussi de fixer des priorités dans les CFP (concours de la force publique), « au vu du nombre de procédures concernées ». Enfin, elles soulignent qu'aucun « ménage Dalo » ne sera expulsé : pas de sortie sèche sans relogement ou... hébergement, avant de terminer sur la prévention et l'accompagnement social, mais sans pour autant lui attribuer des moyens supplémentaires.

Nombreuses sont les associations qui ont considéré ces mesures insuffisantes. Aussi, avec d'autres organisations, la CGT appelait à la mobilisation et à une manifestation à Paris le 30 mai.

**Michel Lannez, Postaux de Paris**

## Birmanie

# MOURIR POUR LA DÉMOCRATIE

**Le 1<sup>er</sup> février, la junte militaire birmane lançait un coup d'État, arrêtant Aung San Suu Kyi et le gouvernement. Elle refuse depuis de respecter le processus démocratique sorti des urnes lors des élections de novembre 2020. Il est vrai qu'avec la mise en place d'un gouvernement démocratique, cette junte perdrait des ministères clés mais subirait également des pertes économiques, commerciales et financières. Car la puissance de l'armée birmane n'est pas seulement militaire, elle est aussi économique.**

Trois mois après le coup d'État de l'armée birmane, le mouvement d'opposition pour la démocratie n'a pas dit son dernier mot. Les masses birmanes continuent de résister à la junte militaire, grâce au courage de citoyens qui continuent de réclamer le rétablissement de leurs libertés malgré les violences qu'ils subissent.

La jeunesse birmane est très mobilisée, ce qui est nouveau et d'une importance considérable puisque le quart de la population a entre 15 et 30 ans. La grève générale du 8 mars, à l'appel du syndicat CTUM, a souligné la disponibilité des travailleurs pour la lutte. Tous les secteurs de la société du Myanmar – santé, transports, éducation, mines, énergie, bois, fonction publique, étudiants, etc.) s'opposent pacifiquement à cette prise de pouvoir.

La junte militaire réprime violemment le mouvement d'opposition et les manifestations pacifiques. À ce jour, on compte près de trois mille personnes interpellées, dont la moitié croupissent toujours dans les geôles du régime militaire, détenues en toute illégalité. On déplore aussi des centaines de morts parmi les manifestants civils, dont plusieurs femmes et enfants.

## LA JUNTE N'HÉSITE PAS À TUER SES ENFANTS

Des policiers ont refusé de tirer sur des manifestants et ont fui vers les pays voisins. Le nombre de policiers qui démissionnent ne cesse d'augmenter, et plus de six cents ont rejoint un « Mouvement de désobéissance civile ». La communauté internationale peine à parler d'une même voix, trop d'intérêts politiques et économiques étant en jeu, et l'ONU craint une guerre civile.

Les syndicats internationaux, les ONG, les associations de défense des droits de l'homme lancent un appel unanime et urgent à condamner la situation birmane et à prendre des

sanctions financières à l'encontre de la junte : arrêt des financements, cessation de toute relation commerciale.

Le 24 avril, les dix membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean) se sont retrouvés à Djakarta en compagnie du chef de la junte birmane, Min Aung Hlaing, pour une réunion d'urgence. Le gouvernement d'unité nationale créé par des membres du NLD, le parti au pouvoir déposé par l'armée, n'a cependant pas été invité. L'invitation du général Min Aung Hlaing serait une reconnaissance *de facto* de la junte. Qu'attendre de l'Asean quand on sait que bon nombre de pays la composant font partie des pays les plus autoritaires, niant à leur manière tout mouvement démocratique ?

## POUR ACCOR ET TOTAL, L'ARGENT N'A PAS D'ODEUR

Quant aux entreprises françaises, Accor et Total ont décidé pour l'instant de rester dans le pays, quand EDF et Voltalia ont choisi de partir. À l'heure où la RSE (responsabilité sociale des entreprises) prend de plus en plus de place dans la stratégie des grands groupes, travailler avec un régime douteux n'est plus une option.

Le 1<sup>er</sup> mai est une journée qui unit internationalement les travailleurs et travailleuses avec leurs organisations syndicales. Le progrès des droits sociaux et des garanties collectives est conditionné à ce que tous les peuples puissent vivre en paix et disposent des libertés individuelles et collectives indispensables à leur développement. Les travailleurs doivent pouvoir exercer leur droit de manifester pacifiquement, sans violences ni menaces, pour le rétablissement d'un régime civil. Le droit de réunion, la liberté d'opinion et d'expression constituent des libertés civiles essentielles pour l'exercice des droits syndicaux, démocratie et liberté d'association étant intrinsèquement liées.

**Alexia Muller, UD de Paris**

# La résiliation infra-annuelle

La résiliation infra-annuelle a pour objectif de permettre aux bénéficiaires d'une complémentaire santé d'avoir accès plus aisément à la concurrence et d'améliorer leur accès aux soins. Nous vous proposons un décryptage de ce dispositif pour les contrats individuels et collectifs.

## La RIA, une faculté de résiliation ou dénonciation

La **résiliation infra-annuelle** donne la possibilité, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020, de dénoncer une adhésion ou résilier un contrat santé (nouveaux contrats ou en cours) à tacite reconduction à tout moment, sans frais, ni pénalités, et non plus à l'échéance annuelle :

- au-delà de la première année de souscription ;
- avec une prise d'effet d'un mois après la réception de la notification de résiliation ou de dénonciation.

## Qui peut résilier ?

- **Pour les contrats santé collectifs obligatoires et facultatifs\*** : l'employeur ou la personne morale qui met en place des garanties pour ses salariés ainsi que le salarié uniquement en collectif facultatif.
- **Pour les contrats individuels** : le souscripteur. À savoir l'assuré, l'adhérent ou le membre participant.

*\*Y compris lorsque les contrats santé incluent certaines garanties limitativement énumérées par le décret (décès, incapacité de travail ou invalidité, garanties d'assistance, de protection juridique, de responsabilité civile, de nuptialité-natalité ou d'indemnités en cas d'hospitalisation). Pour les options facultatives prévues dans le cadre d'un contrat collectif obligatoire, cela dépend de l'architecture du contrat. Les contrats comportant exclusivement des garanties de prévoyance « lourde » ne sont pas concernés par la RIA.*

## Un accompagnement par le nouvel organisme

- Le nouvel organisme peut prendre en charge la résiliation via un mandat et envoi directement la lettre de résiliation à l'ancien organisme.
- Ou le souscripteur (collectif ou individuel) envoie directement sa demande de résiliation via un courrier simple ou en recommandé, ou par mail en joignant un courrier manuscrit, daté et signé.

## Plus de transparence des organismes assureurs

La loi impose aux organismes assureurs de communiquer sur les frais de gestion et le rapport prestations/cotisations (obligation entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020).

### Cette obligation est :

- **Précontractuelle** (avant souscription) : annexe aux conditions particulières.
- **Annuelle** : sur tout support papier ou autre support durable pour les contrats collectifs obligatoires (accords ou conventions collectives, référendum, DUE). Sur l'avis d'échéance annuelle de cotisation pour les contrats individuels.



Pour plus d'informations, contactez-nous :  
[relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)

Sources : direction Contenus éditoriaux et Événements commerciaux et direction Expertise réglementaire - Groupe VYV



**Le décret n°2020-1438**  
d'application de la loi  
relative au droit de résiliation  
sans frais de contrats  
de complémentaire santé  
est paru le 25 novembre 2020.



**Union Locale Paris 1 et 2**

11 rue Léopold Bellan 75002  
 contact-cgt@ull-2.fr  
 Paris 1 : 01 42 33 83 47  
 Paris 2 : 01 42 33 83 48  
 Métro **Sentier**

**Union Locale Paris 9**

44 rue La Bruyère 75009  
 09 71 57 29 30  
 UL-CGT9@wanadoo.fr  
 Métro **St-Georges**

**Union Locale Paris 18**

42 rue de Clignancourt 75018  
 01 42 59 32 40  
 ulcgtparis18@free.fr  
 Métro **Barbès Rochechouart**

**Union Locale Paris 19**

1 rue de Nantes 75019  
 01 40 34 16 33 / 16 92  
 cgt.paris19e@wanadoo.fr  
 Métro **Corentin Cariou**

**Union Locale Paris 17**

3 rue Tarbé 75017  
 01 42 27 10 22  
 ul.cgt.17@wanadoo.fr  
 Métro **Villiers**

**Union Locale Paris 10**

Bourse du Travail  
 3 rue du Château d'eau 75010  
 01 44 84 51 08  
 ulcgtparis10@yahoo.com  
 Métro **République**

**Union Locale Paris 8**

32 rue d'Edimbourg 75008  
 01 43 87 89 92  
 ul.cgt8@wanadoo.fr  
 Métro **Europe**

**Union Locale Paris 11**

Maison des Métallos  
 94 rue J. P. Timbaud 75011  
 01 42 41 81 06  
 ulcgt.paris11@free.fr  
 Métro **Couronnes**

**Union Locale Paris 16**

12 rue Chernoviz 75016  
 01 45 27 77 57  
 ulcgt16@orange.fr  
 Métro **Passy**

**Union Locale Paris 3**

85 rue Charlot 75003  
 01 44 78 54 95  
 ulcgt3@gmail.com  
 Métro **République**

16<sup>e</sup>7<sup>e</sup>15<sup>e</sup>6<sup>e</sup>5<sup>e</sup>14<sup>e</sup>13<sup>e</sup>**Union Locale Paris 15**

98 rue de Lourmel 75015  
 09 80 64 51 92  
 ulcgt.paris15@gmail.com  
 Métro **Félix Faure**

**Union Locale Paris 20**

13 rue Pierre Bonnard 75020  
 01 43 73 50 53  
 cgt.paris20@wanadoo.fr  
 Métro **Gambetta**

**Union Locale Paris 12**

12 rue Chaligny 75012  
 01 46 28 11 79  
 secgen@ulcgtparis12.fr  
 Métro **Reuilly Diderot**

**Union Locale Paris 4**

74 quai de l'Hôtel de Ville 75004  
 01 42 72 14 73  
 ul.cgt4eme@wanadoo.fr  
 Métro **Hôtel de Ville**

**Union Locale Paris 7**

98 rue de Lourmel 75015  
 09 53 70 84 62  
 cgt.ulparis7@gmail.com  
 Métro **Félix Faure**

**Union Locale Paris 5 et 6**

163 bd de l'Hôpital 75013  
 01 42 22 12 80  
 ul56-75@laposte.net  
 Métro **Place d'Italie**

**Union Locale Paris 14**

35 rue de l'Aude 75014  
 01 43 35 49 33  
 ul14cgt@laposte.net  
 Métro **Alesia**

**Union Locale Paris 13**

163 bis bd de l'Hôpital 75013  
 01 42 16 98 98  
 contact@ulcgtparis13.fr  
 Métro **Place d'Italie**


**Union Syndicale des  
 RETRAITÉ·E·S CGT Paris USR**

85 rue Charlot 75003 Paris  
 01 44 84 52 30  
 usr@cgtparis.fr

**Commission Départementale  
 UGICT PARIS**

http://paris.reference-syndicale.fr  
 85 rue Charlot 75003 Paris  
 01 44 78 53 31  
 ugictcgt.paris@wanadoo.fr

**Permanence  
 Droit à la retraite**

85 rue Charlot 75003 Paris  
 Bureau 224 sur RDV au :  
 01 44 78 53 77

**Permanences  
 juridiques**

Contacteur l'UD au :  
 01 44 78 53 31

**Permanence Privés  
 d'emploi**

85 rue Charlot 75003 Paris  
 Contacter l'UD  
 cgtpe.paris@laposte.net

**Permanences Indécosa**

(défense des consommateurs)  
 UNIQUEMENT SUR RDV

**4<sup>e</sup>**  
 RDV : 01 42 72 14 73

**9<sup>e</sup>**  
 jeudi après-midi RDV par mail :  
 indecosa75009@gmail.com

**12<sup>e</sup>**  
 vendredi après-midi  
 de 14 h à 17 h sans RDV

**20<sup>e</sup>**  
 lundi après-midi  
 RDV : 01 43 73 50 53